

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2025_110

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 1^{er} décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :


M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ

Secrétaire de séance : M. Philippe DELAUNAY

Membres : En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le 
ID : 072-200077162-20251201-2025_110-DE

**• RENOUELEMENT DE CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICE
ADMINISTRATIF**

Madame le Maire rappelle que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

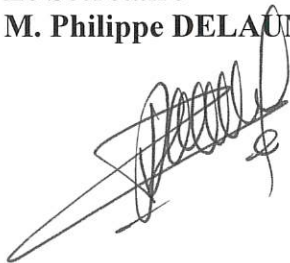
Conformément à l'article L. 313-1 du même code, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil Municipal.

Compte-tenu du détachement actuel et de la demande d'intégration à la fonction publique d'état d'un agent et la réorganisation du service administratif, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger, à compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service administratif.

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 octobre 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :


- **CRÉER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer des missions administratives suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 12 mois ;
- **CRÉER** au tableau des effectifs cet emploi ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget 2026.

Le Secrétaire
M. Philippe DELAUNAY



**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 décembre 2025.**
Le Maire : Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le 
ID : 072-200077162-20251201-2025_110-DE